



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13586</b>	<b>De M. Fabien Roussel</b> ( Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations		<b>Ministère attributaire</b> > Ville et citoyenneté
<b>Rubrique</b> > associations et fondations	<b>Tête d'analyse</b> >Sécuriser l'avenir de la Maison des potes	<b>Analyse</b> > Sécuriser l'avenir de la Maison des potes.
Question publiée au JO le : <b>12/12/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Fabien Roussel attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur les menaces qui compromettent l'avenir de la Fédération nationale des Maisons des potes. Depuis 25 ans, cette association réalise des *testing* contre les discriminations raciales et plus généralement lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme pour faire de l'égalité une réalité. Ce faisant, elle répond à l'objectif affiché à plusieurs reprises par le Président de la République de faire de la lutte contre les inégalités une priorité de son mandat. Pourtant, le 20 octobre 2023, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) annonçait à la Fédération des Maisons des potes qu'elle ne verserait pas la subvention annuelle de 140 000 euros, comme elle le fait pourtant sans discontinuer, sous l'autorité du ministère de la ville, depuis 1992. Une décision d'autant plus pénalisante qu'elle s'ajoute à celle de la Délégation interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie (DILCRAH) de ne pas accorder, depuis 2021, une subvention comprise entre 35 000 et 50 000 euros, comme elle le faisait pourtant depuis 2016. À elles seules, ces deux aides représentent environ 70 % du budget de l'association, dont la pérennité se trouve ainsi mise en danger. Quarante ans après la première marche pour l'égalité et contre le racisme, qui s'était déroulée, entre Marseille et Paris du 15 octobre et le 3 décembre 1983, le constat est pour l'heure bien amer. La suspension des deux subventions a en effet abouti à l'annulation du « Tour de France de l'égalité », né en 2010 dans le sillage de la marche de 1983 et programmé du 6 novembre au 10 décembre 2023. Au fil des années, l'association a aussi réalisé un nombre impressionnant de *testing*, suivis de plaintes et d'un grand nombre de procès et de condamnations. La Fédération des Maisons des potes a en outre accompli un travail important de plaidoyer pour faire avancer les politiques de prévention des discriminations (CV anonyme, formation obligatoire anti-discrimination, SOS Stages, ...). Alors que la suspension de la subvention de la DILCRAH va à l'encontre de l'annonce faite par le Gouvernement, le 30 janvier 2023, d'un « plan gouvernemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations », tandis que le retrait des subsides de l'ANCT compromet l'engagement du Président de la République contre les discriminations, dans un climat alourdi par la montée de l'antisémitisme, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour garantir l'avenir de la Fédération des Maisons des potes.